



IL Y A EU DES CHANGEMENTS dans la Liste des médicaments assurés par le Régime général d'assurance médicaments.

Les médicaments biologiques
seront graduellement remplacés
par des médicaments biosimilaires
d'ici avril 2022.

**Consultez le professionnel
qui a rédigé votre ordonnance.**

Québec.ca/[medicamentsbiosimilaires](https://quebec.ca/medicamentsbiosimilaires)



[Québec.ca/medicamentsbiosimilaires](https://quebec.ca/medicamentsbiosimilaires)

Québec 